

# NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/13974 2 juin 1980 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 2 JUIN 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES BAHAMAS AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIFS

J'ai l'honneur de me référer à ma communication précédente en date du 12 mai 1980 (S/13937) vous informant des plaintes de mon gouvernement à l'encontre du Gouvernement de la République de Cuba et de l'intention de mon gouvernement de se réserver le droit de demander la convocation d'une réunion du Conseil de sécurité.

D'ordre de mon gouvernement, j'ai maintenant l'honneur de vous informer que le Gouvernement des Bahamas et le Gouvernement de la République de Cuba ont convenu d'une formule en vue de la solution du problème résultant des activités des forces armées du Gouvernement de la République de Cuba lorsqu'elles se trouvaient dans la juridiction territoriale du Commonwealth des Bahamas les 10 et 11 mai 1980.

Le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas a fait les représentations ci-après au Gouvernement de la République de Cuba :

- i) Que le Gouvernement de la République de Cuba accepte la responsabilité de tous les dommages, blessures et pertes en vies humaines résultant de l'attaque non provoquée et illégale du garde-côtes Flamingo par des avions militaires du Gouvernement cubain;
- ii) Que le Gouvernement de la République de Cuba donne l'assurance qu'il respecte et entend respecter dorénavant la souveraineté et l'intégrité territoriale du Commonwealth des Bahamas;
- iii) Que le Gouvernement de Cuba accepte de dédommager intégralement le Gouvernement bahamien pour les pertes en vies humaines et les dommages matériels subis;
- iv) Que le Gouvernement de Cuba présente ses excuses aux officiers de la Force de défense des Bahamas, au Gouvernement et au peuple des Bahamas pour les allégations portées contre eux dans l'éditorial du journal "Granma" du 13 mai 1980;
  - y) Que le Gouvernement de la République de Cuba présente ses excuses en termes appropriés au Gouvernement et au peuple du Commonwealth des Bahamas pour ses violents actes d'agression.

Sur la base de ces représentations, l'accord ci-après, qui est énoncé dans les trois dernières notes échangées entre le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas et le Gouvernement de la République de Cuba le lundi 19 mai (S/13955), le mercredi 21 mai (S/13959) et le mercredi 28 mai, a été conclu entre les deux gouvernements :

- i) Le Gouvernement de Cuba reconnaît qu'une regrettable confusion est à l'origine du coulage du Flamingo et que ses forces militaires ont commis une erreur en n'identifiant pas le Flamingo, le samedi 10 mai 1980, comme appartenant à la Marine nationale des Bahamas, erreur dont le Gouvernement cubain assume la responsabilité:
- ii) Le Gouvernement de Cuba fait savoir qu'in n'était pas dans son intention de violer la souveraineté des Bahamas ni leur intégrité territoriale; il assume la responsabilité des actes commis par ses forces militaires qui ont violé involontairement la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays à Duncan Town, Ragged Island, le dimanche 11 mai 1980;
- iii) Le Gouvernement de Cuba a donné l'assurance au Gouvernement des Bahamas que, conformément aux principes qui régissent sa politique étrangère, il respecte et entend respecter dorénavant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Commonwealth des Bahamas;
- iv) Le Gouvernement de Cuba a accepté de dédommager les familles des quatre marins disparus en mer. Le montant du dédommagement sera convenu entre les gouvernements respectifs;
  - v) Le Gouvernement de Cuba consent à réparer les dommages matériels subis par le Gouvernement des Bahamas du fait de la perte du garde-côtes Flamingo. Les deux gouvernements conviendront du montant des dommages à verser;
- vi) Le Gouvernement de Cuba s'explique sans réserve sur l'éditorial du journal "Granme" du 13 mai 1980 dont les intentions n'ont jamais été de porter atteinte à l'honneur national et à la dignité du Gouvernement et du peuple du Commonwealth des Bahamas;
- vii) Le Gouvernement de Cuba présente ses excuses au Gouvernement et au peuple des Bahamas pour avoir violé involontairement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays.

Il a été convenu, en outre, que la reconnaissance des faits, les assurances données et les excuses présentées par le Gouvernement de la République de Cuba ainsi qu'un accord qui satisfasse les deux parties quant au montant des dédommagements et des réparations à payer par le Gouvernement de la République de Cuba constitueraient pour les deux gouvernements une solution honorable et acceptable.

D'autre part, j'ai reçu l'ordre de demander que la présente lettre et son annexe, qui exposent les faits touchant les incidents dont mon gouvernement vous a tenu informé, soient distribuées en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent (Signé) Davidson L. HEPBURN

### Annexe

Faits relatifs à la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Bahamas par les forces armées de la République de Cuba le samedi 10 mai 1980 et le dimanche 11 mai 1980

## Introduction

Ces faits ont trait à deux incidents distincts, mais liés entre eux :

- 1. La violation de l'espace aérien des Bahamas et le coulage du garde-côtes Flamingo qui a occasionné la mort de quatre membres de l'équipage dans les eaux territoriales des Bahamas, près de Santo Domingo Cay, par des avions militaires du Gouvernement cubain le samedi 10 mai 1980.
- 2. La violation de l'espace aérien des Bahamas par des avions militaires du Gouvernement cubain et la violation de l'intégrité territoriale à la suite de l'atterrissage non autorisé d'un hélicoptère militaire du Gouvernement cubain à Duncan Town, sur Ragged Island, aux Bahamas, et les actes d'intimidation commis contre des fonctionnaires bahamiens et la population civile de Duncan Town par des éléments des forces aériennes cubaines le dimanche 11 mai 1980.

Santo Domingo Cay est une petite île inhabitée, signalée par une balise à feu automatique, située dans la partie sud-est du Commonwealth des Bahamas à 21°42'30" de latitude nord et 75°44'00" de longitude ouest à environ 224 milles marins au sud-sud-est de Nassau, la capitale des Bahamas. Elle se trouve à la limite sud-est du Banc de la Grande-Bahama, au sud de la chaîne du Cay et d'îles qui forment Ragged Island et à environ 30 milles marins au sud de Duncan Town, la principale agglomération de Ragged Island, et à 36,5 milles marins au nord de la côte cubaine. Il s'agit sans conteste d'un territoire bahamien.

Le Banc de la Grande Bahama dans cette région est connu comme un bon fonds de pêche pour diverses espèces de poissons et crustacés (homards, conches, etc.), que viennent parfois pêcher des pêcheurs cubains; plusieurs de ces pêcheurs ont par le passé été arrêtés, traduits devant les tribunaux des Bahamas et condamnés pour des infractions en matière de pêche commises sur ce Banc, notamment dans la chaîne des Ragged Island située au nord de Santo Domingo Cay. Ce Banc est situé dans la partie nord du chenal de la Vieille Bahama qui sépare les Bahamas de Cuba et dont la profondeur est de plusieurs milliers de pieds; les eaux profondes du chenal ne sont pas connues pour leur grand potentiel de pêche mais les pêcheurs bahamiens réalisent depuis plus de 200 ans des pêches profitables sur le Banc de la Grande Bahama est sans conteste bahamien et a toujours été soumis à la juridiction des Bahamas.

#### L'INCIDENT DE SANTO DOMINGO CAY

# Samedi 10 mai 1980

Le samedi 10 mai 1980, entre 16 h 30 et 17 heures, alors qu'il effectuait une patrouille de routine dans les eaux territoriales et la zone de pêche des Bahamas, le HMBS Flamingo a repéré deux bateaux de pêche cubains à environ un quart de mille marin au nord de Santo Domingo Cay et sur le Banc de la Grande Bahama. Les bateaux de pêche étaient immobiles. Le Flamingo avait quitté l'endroit où il était au mouillage sur la côte sud de Ragged Island à 15 heures et se dirigeait à ce moment presque plein sud vers Santo Domingo Cay. Les bateaux de pêche ont paru au commandant du Flamingo enfreindre les lois des Bahamas sur la pêche mais à l'approche du Flamingo les deux bateaux se sont enfuis, cherchant à éviter d'être interceptés.

Le Flamingo qui mesurait 35 mètres de long était il patrouilleur d'un modèle classique, peint en gris, arborait le pavillon baham en (un pavillon blanc avec une croix de Saint Georges rouge et le drapeau national bahamien dans le coin) sur la fusée de vergue au-dessus du pont; sur les deux flancs du bateau, était peint en lettres et chiffres blancs de grande taille "PO2"; le nom Flamingo était peint des deux côtés à la poupe et apparaissait en lettres de chrome sur bois foncé sur une plaque fixée des deux côtés, juste en-dessous du pont; les écussions bahamiens apparaissaient très clairement des deux côtés de la cheminée et à l'avant du pont; le no Flamingo était peint sur les bouées de sauvetage fixées des deux côtés du pont et les mots "Force de défense" apparaissaient en lettres de grande taille sur une plaque fixée de chaque côté du pont; tout ceci n'aurait dû laisser aux pêcheurs aucun doute quant à l'identité du Flamingo, d'autant que deux de ces pêcheurs avaient déjà été arrêtés dans l'un de ces mêmes bateaux (Ferro 54), dans la même zone du Banc de la Grande Bahama en décembre 1975 et trois autres de ces pêcheurs avaient été arrêtés dans d'autres bateaux de pêche cubains dans la même zone du Banc de la Grande Bahama en août 1971.

Le Flamingo a pris en chasse et intercepté les bateaux de pêche qui avaient mis le cap dans la direction du sud-ouest, à moins d'un mille marin au sud-ouest de Santo Domingo Cay. Le commandant a hissé le pavillon Lima sur la fusée de vergue indiquant aux pêcheurs qu'ils devaient arrêter leur bateau. D'une distance de huit à dix mètres, le commandant a crié à l'aide d'un porte voix "arrêtez votre navire. Je souhaite monter à bord. Vous devez arrêter votre navire". Mais craignant que l'équipage des bateaux de pêche ne connaissent pas suffisamment bien l'anglais pour comprendre ces ordres, le commandant a fait des signes de la main qui n'auraient pas dû laisser le moindre doute aux pêcheurs qu'ordre leur était donné de s'arrêter. Plusieurs des pêcheurs ont fait des gestes et se sont mis à rire. Le commandant a alors fait manceuvrer le Flamingo de façon à indiquer aux pêcheurs sa volonté de la façon la plus claire; il fit faire deux fois le tour des deux bateaux à grande vitesse.

Quand le Commandant eût acquis la certitude que les bateaux de pêche n'avaient pas l'intention d'optempérer à son ordre d'arrêter, il tira plusieurs coups de semonce avec le canon de 20 mm oui était monté sur l'avant-pont. Ces coups n'étaient pas dirigés vers les bateaux mais dans l'eau un peu à l'avant des bateaux. Cette action fut répétée plusieurs fois.

Le Commandant tira alors de nouveaux coups de semonce dans l'eau à l'aide du canon de 20 mm, coups qu'il dirigea de plus en plus près des bateaux. Les bateaux continuaient à naviguer dans la direction du sud-ouest. Le Commandant eut la certitude que les bateaux étaient fermement décidés à ne pas s'arrêter. Il décida de recourir à une action plus ferme afin de forcer les bateaux à s'arrêter nettement à l'intérieur de ce qui devrait être la zone de pêche des Dahamas. En conséquence, le Commandant dirigea son canon avec lequel il tira des obus d'exercice non explosifs, vers les deux bateaux de façon à ne causer de blessures à aucun des quatre hommes d'équipage de chaque bateau et de fait, aucun des hommes d'équipage ne fut blessé.

Aucun des deux bateaux ne subit de dommages susceptibles de le faire couler et de fait, les bateaux n'ont jemais été en danger de couler.

Ferro 54 s'arrêta mais non Ferro 165. Le Commandant tira une rafale d'arme automatique sur l'avant de Ferro 165 à l'aide d'une arme automatique de calibre 7,62, après quoi le bateau s'arrêta. Les deux bateaux s'arrêtèrent à environ 5,5 milles marins au sud-ouest de Santo Domingo Cay. Les capitaines et membres d'équipage des deux bateaux furent placés en état d'arrestation. Quatre hommes d'équipage du Flamingo montèrent à bord de chacun des bateaux de pêche capturés.

Après la saisie des deux bateaux, qui eut lieu vers 17 h 30, le Commandant du Flamingo entreprit de remorquer les deux bateaux; il venait de commencer à les remorquer dans la direction nord-est vers Santo Domingo Cay lorsque, entre 17 h 30 et 17 h 50, deux chasseurs MIG cubains arrivèrent sur les lieux. Le Commandant du Flamingo amena le pavillon de Lima et fit hisser le pavillon national bahamien à sa place sur la fusée de vergue, au-dessus du pont, ainsi qu'un deuxième pavillon bahamien blanc à la poupe. Pendant au moins 10 minutes, les avions survolèrent à plusieurs reprises à faible altitude et en venant de toutes les directions le Flamingo et les deux bateaux cubains que le Flamingo avait saisis de manière pacifique. Les manoeuvres d'observation par les deux avions se sont poursuivies pendant un temps suffisamment long pour que les pilotes aient pu identifier le Flamingo comme un navire bahamien. Les pilotes ont eu largement le temps de voir l'équipage du Flamingo, qui était composé de ressortissants bahamiens de race noire, et les quatre hommes d'équipage qui se trouvaient sur chaque bateau de pêche. Le canon de 20 mm demeurait installé à sa place sur le pont, visible quoique recouvert d'une toile.

Le temps était excellent, tout comme la visibilité et le soleil diffusait une lumière tout à fait favorable à l'observation qu'étaient en train d'effectuer les pilotes de chasse cubains. Le coucher de soleil, le 10 mai 1980, a eu lieu à 19 h 53.

S/13974 Français Annexe Page 4

Vers 17 h 50, les deux chasseurs ont tiré deux rafales d'arme automatique dans l'eau, une rafale parallèle au navire et l'autre par le travers de l'avant du navire. Le Flamingo ne s'est pas arrêté et a continué à se diriger, avec les deux bateaux de pêche en remorque, vers Santo Domingo Cay, à une vitesse d'environ 4 noeuds. Les deux avions se sont alors éloignés.

A 17 h 58, le Flamingo a adressé le message suivant à sa base de Nassau :

"Ai saisi deux bateaux cubains en situation irrégulière.

Donnerai détails

Survolé par deux avions cubains qui ont ouvert le feu."

Vers 18 h 10, le Flamingo a communiqué sa position à sa base : gisement 195° à 4,5 milles marins de Santo Domingo Cay. Cette position a été relevée à l'aide du radar du navire.

Le Flamingo était doté d'un radar de navigation Decca qui permet de relever de façon précise les gisements et les distances sur l'écran du radar et à l'aide du gyrocompas du navire.

Vers 18 h 45, le commandant du Flamingo se trouvait dans la chambre de navigation et venait de relever et de noter sur sa carte sa position à l'aide du radar qui indiquait que le navire se trouvait à 1,5 mille marin dans le gisement 195° au sud-ouest de Santo Domingo Cay lorsqu'au moins deux chasseurs cubains sont revenus et ont commencé sans le moindre avertissement à attaquer le Flamingo à coups de roquettes et d'armes automatiques. Il était manifeste pour le commandant que les pilotes de ces avions cherchaient à couler son navire.

Le Flamingo fut touché par plusieurs roquettes et lorsque le commandant se rendit compte que le Flamingo était en feu, qu'il prenait l'eau, qu'il gîtait fortement et qu'il allait manifestement couler, il donna l'ordre à ses hommes d'abandonner le navire. Pour les pilotes et chasseurs cubains, il devait être manifeste que le Flamingo était sur le point de couler; pourtant, l'attaque du navire se poursuivit avec des tirs d'armes automatiques pendant que le commandant et son équipage se trouvaient dans l'eau de sorte que ceux-ci furent mitraillés à l'arme automatique plus d'une fois. L'ensemble de l'équipage, y compris les quatre hommes disparus, put quitter le navire et se trouvait dans l'eau mais lorsque les survivants, qui tous ont indiqué avoir été mitraillés pendant qu'ils étaient dans l'eau, montèrent à bord du bateau de pêche Ferro 165, quatre des hommes d'équipage manquaient à l'appel.

Le Flamingo coula vers 19 heures.

Les chasseurs cubains s'éloignèrent et le commandant remarqua pour la première fois la présence d'un hélicoptère cubain qui tournait au-dessus bien après que le Flamingo eut coulé. L'hélicoptère partit au crépuscule et le commandant envoya deux de ses hommes à la recherche des quatre hommes portés manquants dans un canot de sauvetage Avon. Les recherches se poursuivirent sans résultat jusqu'à ce qu'il

S/13974 Français Annexe Page 5

fit trop sombre. Il était alors 20 heures passées. Le commandant fit embarquer les membres de l'équipage survivants et les huit pêcheurs cubains à bord du Ferro 165; il coupa les amarres du Ferro 54 et se dirigea vers Santo Domingo Cay afin de s'orienter avant d'entreprendre la traversée vers Duncan Town (Ragged Island). Il partit du Cay pour la traversée vers le nord peu avant 21 heures. Le commandant estime avoir navigué pendant la plus grande partie de la traversée vers Ragged Island à une vitesse d'environ 7 noeuds mais, après avoir quitté Santo Domingo Cay, il remarqua des tirs de fusées éclairantes par intervalles vers le sud dans la zone du Cay et pensa que les avions cubains étaient revenus; aussi pendant près d'une demi-heure, il ramena sa vitesse à environ 1/2 noeud afin de réduire les remous dans l'eau du bateau qui auraient pu attirer l'attention, malgré l'obscurité.

Ferro 165 est arrivé à Ragged Island vers 1 h 30 le dimanche matin et a abordé à environ 1,5 mille marin de Duncan Town où le commandant emmena les survivants et les huit Cubains.

Les communications furent difficiles à établir entre Duncan Town et Nassau et ce n'est que vers 7 h 25 que le commandant put envoyer un message à sa base à Nassau. Le texte de ce message était le suivant :

"A 18 h 45, le 10.5.80, des MICS cubains ont attaqué et coulé le Flamingo à 1,5 mille marin du Cay de Santo Domingo, gisement : 195°. Quatre hommes portés manquants et présunés morts : TUCKER, WILLIAMS, SMITH and STURRUP. Le reste de l'équipage a survécu à l'attaque et est arrivé à Ragged Island à 1 h 30 à bord de l'un des bateaux saisis avec huit prisonniers."

S/13974 Français Annexe Page 6

# Incident survenu à Duncan Town, sur Ragged Island, le dimanche 11 mai 1930

Ragged Island est l'une des îles se trouvant au sud-est des Bahamas. C'est la principale île de l'archipel situé au sud-est de la Grande Bahama. Duncan Town est la principale agglomération de Ragged Island et compte mpins de 200 habitants. Elle est située à environ 30 milles marins au nord de Santo Domingo Cay et à 66 milles marins au nord de la côte cubaine, dans les eaux territoriales incontestées des Bahamas.

Après être arrivé à Duncan Town, le commandant a emmené ses hommes et les Cubains au quartier des forces de police. A 9 h 30, le dimanche 11 mai 1980, un avion militaire cubain, qui semblait être un grand avion de transport, a survolé Duncan Town à faible altitude. Il a été suivi de près par d'autres avions cubains : un hélicoptère et deux chasseurs MIG sous les ailes desquelles on pouvait voir deux fusées. Le grand avion de transport a survolé à faible altitude la petite île à maintes reprises et les deux chasseurs se sont comportés de façon menaçante et se sont livrés à des actes d'intimidation en survolant les maisons de Duncan Town à la hauteur des toits et parfois à une altitude plus faible que le sont des arbres pendant une heure au moins. Ils ont semé la panique dans les rues de la petite agglomération.

L'hélicoptère a, en fait, atterri près de l'endroit où le Ferro 54 avait accosté. Le commandant a constamment conservé avec lui ses hommes et les huit Cubains au quartier des forces de police, d'où ils ne pouvaient pas être vus. L'hélicoptère a survolé les maisons et les bâtiments de Duncan Town à faible altitude et a parfois frôlé le sol, car il semblait que le pilote et des officiers en uniforme se trouvant à bord cherchaient à repérer l'équipage du Flamingo et les huit Cubains. Après le départ des deux chasseurs MIG vers 10 h 30 environ, l'avion de transport et l'hélicoptère sont demeurés au-dessus de la ville et ont poursuivi leurs manoeuvres aériennes à faible altitude.

Vers 11 heures environ, le commandant de la Force royale de défense des Bahamas et le commissaire de police de la Force royale de police det Bahamas sont arrivés à Duncan Town par avion venant de Nassau en même temps qu'un avion DC-3 qui devait ramener les 15 survivants et les huit Cubains à Nassau. L'avion dans lequel ils sont arrivés a été pour ainsi dire escorté jusqu'à la piste d'atterrissage par l'avion de transport et l'hélicoptère qui volaient tous deux à une distance dangereusement proche de l'avion venant de Nassau.

Peu après, deux chasseurs cubains MIG ont survolé Duncan Town, des fusées se trouvant sous leurs ailes, et ont recommencé à mitrailler la ville. Au même moment, l'avion de transport et l'hélicoptère n'ont cessé de survoler l'fle et de la contourner à faible altitude. Les deux chasseurs MIG ont continué ce survol sans arrêt entre 12 heures et 12 h 30, puis sont partis : l'hélicoptère est aussi parti peu après. L'avion de transport a poursuivi sa patrouille aérienne au-dessus de l'fle à faible altitude jusqu'à 14 heures environ puis a disparu.

Jusqu'au départ des avions, il a été impossible de décoller de la piste d'atterrissage longue de 2 500 pieds, mais une fois le dernier avion cubain parti, les deux avions bahamiens ont pu s'envoler vers la h 30 pour Nassau où ils sont arrivés vers 16 heures.